

N° interne : 10207

Conseil du mercredi 1 mars 2006 à 18 h 00

N° définitif : 2006-3213

ANNEXES

ZAC du Centre - Bilan de la concertation

Thème	Observations	Réponses
Circulation :		
<i>le schéma de circulation</i>	<p>Le schéma de circulation doit être pensé à une échelle plus importante. La question du transit n'est pas traitée.</p> <p>Mettre des TC sur la voie de la Dombes pour réduire le transit.</p> <p>Supprimer la circulation en centre ville / centre ville piéton.</p> <p>Reporter une partie du trafic sur une portion de 300 mètres de la voie verte.</p>	<p>Le schéma de circulation est issu d'une étude déplacement réalisée en mars 2005 dont les objectifs étaient de définir les aménagements à mettre en place en parallèle au projet ZAC pour éviter l'apparition de points de saturation de la voirie, préjudiciables à l'ensemble du système de transports, garantir au centre ville de Caluire et Cuire une accessibilité tous modes de qualité, favoriser l'attractivité commerciale et la qualité de vie autour du périmètre ZAC. Le périmètre d'étude a pris en compte les mouvements à l'échelle du plateau Nord. La mise en place des lignes C1 et C2 est susceptible de réduire la demande de transit sur le réseau de voirie de Caluire et Cuire.</p> <p>Les élus de la ville de Caluire et Cuire ont renouvelé de façon constante leur attachement à la préservation de la voie verte et leur refus de créer à Caluire et Cuire une nouvelle voie de transit (y compris pour les TC) qui doublerait les nombreux axes existants et qui de plus, ne serait pas pertinente par rapport à la position et demande des usagers (éloignement du site par rapport aux concentrations d'habitants).</p> <p>L'étude de trafic montre clairement que la voirie du secteur d'étude est très fortement sollicitée, avec des points de congestion à l'HPM et une absence d'itinéraires de substitution pour décharger ces axes déjà contraints. En conséquence, toute intervention touchant à la capacité d'un tronçon du réseau viendra réduire assez fortement le confort de circulation pour les automobilistes traversant le secteur.</p> <p>La voie des Dombes est inscrite au plan modes doux comme lien fort déjà réalisé, il n'est pas prévu de l'ouvrir à la circulation automobile.</p>

	<p>Créer un rond point Sangnier/AFN/Terrasse.</p> <p>Ouvrir une voie 30 et piétonne, parallèle à Terrasse entre les immeubles.</p>	<p>Le carrefour est prévu équipé de feux, avec détection de la remontée de la file d'attente sur la rue Pierre Terrasse avant son arrivée sur la place Foch. Un giratoire prendrait une place trop importante sur un lieu central de la ZAC, son éventualité a été écartée pour des raisons d'insertion urbaine.</p> <p>Une voie au centre de cet îlot n'aurait d'intérêt que si il y avait des commerces donnant sur cet espace, l'étude commerce montre que ce n'est pas le lieu de commerces pour des questions de visibilité. L'ensemble du secteur sera mis en zone 30, avec mise en place progressive d'aménagements de type zone 30 en continuité sur l'ensemble de la voirie à l'échelle du centre ville, à partir des aménagements du projet ZAC. La voie piétonne s'inscrit dans la continuité de l'existant, plusieurs venelles permettant de traverser à pied dans le sens est ouest.</p>
<p><i>Rue Jean Moulin</i></p>	<p>Le sens unique de circulation automobile est plutôt une bonne chose, plusieurs propositions sont faites : rendre piétonne la section entre le chemin de Crépieux et P Terrasse, mettre à sens unique la totalité de la rue, inverser le sens de circulation (Sud-Nord plutôt que Nord-Sud) pour favoriser l'accès depuis la Croix-Rousse.</p> <p>L'accent est surtout mis sur la question du double sens de circulation des TC qui ne va pas permettre l'élargissement des trottoirs, demande récurrente. Le sens unique des TC permettrait également de créer du stationnement en épis, de localiser une piste cyclable, de la mettre en valeur.</p> <p>Le sens unique VL ne va t-il pas apporter des nuisances (bruit et vitesse) ? Ne peut-on interdire l'accès au poids lourds ?</p> <p>Une demande est faite que l'accès à l'impasse du 51, rue J Moulin soit pris en compte. Comment va se reporter le trafic sud nord ?</p>	<p>Inverser la circulation dans le sens Sud-Nord obligerait le trafic dévoyé à effectuer un tourne à gauche sur le chemin de Crépieux. De plus cela permet de capter le trafic de retour le soir sur Caluire et Cuire et Croix-Rousse, ce qui est préférable pour les commerces.</p> <p>Le maintien de l'itinéraire des bus à double sens sur cette voie est une nécessité pour conserver l'attrait du réseau TCL sur ce secteur de Caluire et Cuire. Le site propre TC permet d'avoir un trottoir virtuel pendant environ 5/6 du temps : cet espace sera traité de façon très marquée pour éviter la présence de voitures dessus (altimétrie et couleur).</p> <p>L'aménagement de cette voie de faible largeur va être réalisé de façon à maîtriser suffisamment les vitesses VP (moins de 30 km/h) pour permettre un partage de l'espace viaire entre vélos et voitures.</p> <p>Oui, les études ultérieures tiendront compte de cette demande.</p> <p>Le trafic Sud-Nord va se reporter en partie sur Sangnier, sur Foch et en partie sur les bords des fleuves.</p>

<p><i>Rue des Combattants d'Afrique du Nord</i></p>	<p>Plusieurs interrogations sur la raison du dévoiement de la rue (pourquoi ne pas la tracer tout droit ?), et de son alignement avec la rue Sangnier Le tracé est pénalisant pour les Pavillons de Caluire, nuisances sonores qui vont entraîner une dépréciation du bien.</p> <p>Est ce que ce tracé est fait pour éviter d'acquérir les parcelles du 16-18, chemin de Crépieux ?</p> <p>Ce tracé général de circulation va augmenter le trafic sur cette voie. Des suggestions sont formulées : enterrer AFN, limiter en zone 30 cette voie, prévoir de vastes trottoirs paysagers, limiter le transit aux habitants de cette voie.</p>	<p>La voie est alignée à Sangnier pour éviter un effet de baïonnette encore plus contraignant au niveau trafic. Le profil de la voie est étudié afin de maîtriser la vitesse. Le nombre et la qualité des espaces publics, les cheminements piétons en lien avec la voie verte sont autant d'atouts qui apporteront une plus-value aux biens immobiliers.</p> <p>Non. Le tracé répond à un choix d'organisation spatiale du projet de ZAC et n'a pas été envisagé en fonction de l'une ou l'autre parcelle Le tracé droit a été écarté en raison des contraintes liées au nombre de branches prévues sur le carrefour Crépieux/Dufour. Une étude d'implantation d'un giratoire (devenu alors indispensable) s'est soldée par une impossibilité d'insertion dans les emprises disponibles.</p> <p>Cette voie est nécessaire à la desserte du centre ville de Caluire et Cuire et ne peut être limitée aux riverains, elle ne peut être enterrée pour des raisons techniques et financières..</p>
<p><i>Rue Louis Dufour</i></p>	<p>Mettre la rue en double sens pour permettre un meilleur transit entre Saône et Rhône, pour éviter les bouchons au rond point Sangnier.</p> <p>Transformer Dufour en stationnement car pas utile au plan de circulation.</p>	<p>Cette hypothèse a été testée, mais rejetée du fait de la difficulté d'insertion des véhicules sur la place Foch qui rendait probable la remontée de la file d'attente jusqu'au carrefour Crépieux-Dufour.</p> <p>Cette rue est utile car au regard de l'absence d'itinéraire de substitution, sa suppression viendrait réduire assez fortement le confort de circulation pour les automobilistes traversant le secteur.</p>

Stationnement :		
<p><i>Nombre de places de stationnement</i></p>	<p>Nombre de places actuellement et à terme ? Créer des parkings pour les gens qui viennent de l'extérieur. Le nombre de places de stationnement est réduit notamment avec la réduction du parking Terrasse, ce malgré l'augmentation du nombre de logements. Nécessité de prévoir plus de places de stationnement. Nécessité de prévoir du stationnement pour les activités religieuses. Le stationnement est vital pour le commerce, La réduction de l'offre va pénaliser le commerce en centre ville. Demande de créer du stationnement à proximité de l'église, sur un côté de Jean moulin, dans un parking à l'ouest de l'horticulteur, sur Dufour interdit à la circulation.</p> <p>Satisfaction de l'offre de stationnement.</p>	<p>L'étude de stationnement a été étendue à un territoire élargi. 824 places licites + 100 illicites sur le territoire de l'enquête. L'occupation actuelle maximale ne dépasse pas 80 % ce qui préserve le secteur d'étude de la saturation pour le stationnement. En outre , avec un taux d'occupation de 40 % après 20 h, le stationnement résidentiel semble suffisant à l'échelle du centre ville. La caractéristique principale est le fort taux de stationnement illicite.</p> <p>170 places de stationnement sont à restituer : 146 sont prévues dans le projet de ZAC, le déficit pouvant être comblé par l'extension du stationnement payant à l'ensemble du centre de Caluire et Cuire, par la dizaine de places disponibles sur Dufour, par la création de places sur la rue Berthelot ainsi que par des places liées aux commerces de la place Foch.</p> <p>La suppression du stationnement à l'arrière de l'église est compensée par la création de places de stationnement sur le parvis.</p> <p>Le stationnement sera régulé par l'institution d'une zone de stationnement réglementé payant favorable aux commerces dans la journée et permettant le stationnement des résidents le soir et la nuit.</p>

	<p>Prévoir deux places de stationnement par logement.</p> <p>Ne pas oublier des places de stationnement handicapés.</p>	<p>L'offre de stationnement sur voirie ne nécessite pas de surdimensionner l'offre de stationnement résidentiel en sous-sol, il est recommandé de se tenir aux normes plancher prévues au PLU (1 place pour 75 mètres carrés).</p> <p>Des places handicapés seront créées selon les normes en vigueur : 1 place minimum pour 50 créées sur l'ensemble du projet.</p>
<i>Stationnement gratuit / payant</i>	<p>Le stationnement payant n'aide pas le commerce en centre ville. Proposition de mettre une zone bleue à proximité des commerces, de rendre le stationnement payant au delà d'une demi-heure.</p>	<p>L'étude commerce montre que le stationnement payant généralisé dans les centre ville favorise le fonctionnement des commerces. Il permet de renouveler l'offre de parking dans la journée au détriment des voitures ventouses. A Caluire et Cuire le stationnement est déjà gratuit 1/2heure et le tarif horaire est très modeste. Les zones bleues sont en général peu ou pas respectées.</p>
<i>Parking souterrain</i>	<p>Y a-t-il des parkings souterrains de prévu ? sous le mail ? sous les immeubles ?</p> <p>Prévoir des parkings souterrains, notamment sous le mail avec gratuité partielle, abonnement résident.</p>	<p>L'ensemble des besoins en terme de stationnement est couvert, il n'est donc pas besoin de prévoir des capacités de stationnement en ouvrage. Cependant le stationnement résident privatif est prévu en sous sol selon les normes prévues au PLU, ainsi que le stationnement des commerçants avec une place de stationnement par commerce.</p> <p>Une tarification résidents attractive peut rentrer dans le cadre de la restitution de l'offre de stationnement.</p>

Modes doux :		
<i>Vélos</i>	<p>Des parkings vélos sécurisés seraient souhaitables, à proximité des équipements publics.</p> <p>Demande de stations Vélo'v.</p> <p>Penser aux pistes cyclables, avec flux séparés et sécurisation dans les carrefours. Une piste à double sens sur J Moulin pourrait être prévue. Est ce qu'une liaison est prévue avec la voie verte ?</p> <p>A quel endroit débouche la piste cyclable débouchant au nord est ?</p>	<p>Le PLU prévoit des stationnements résidentiels vélos. Le stationnement vélo sera pris en compte dans le projet d'espace public, selon les préconisations de l'étude déplacement recommandant de placer des parcs de stationnement sécurisés à proximité immédiate des lieux d'activités desservis.</p> <p>Actuellement le système vélo'v ne couvre pas le territoire de Caluire et Cuire. Il est dans l'immédiat réservé aux villes de Lyon et Villeurbanne. La ville de Caluire et Cuire a souhaité que ce système soit étendu à son territoire.</p> <p>Une piste cyclable bidirectionnelle sur AFN est prévue. Les autres aménagements de voirie permettent d'insérer les modes doux par un partage de l'espace viaire entre vélos et voitures. Cependant la configuration de la rue Jean Moulin n'autorise pas une piste à double sens. Par ailleurs, compte tenu de la faible vitesse des VP, une piste cycliste n'est pas utile.</p> <p>La piste cyclable dans l'immédiat est raccordée au carrefour Crépieux/Leclerc, ultérieurement elle évoluera jusqu'au carrefour Crépieux/Dufour avec sécurisation liée à la mise en zone 30 de cette portion.</p>
<i>Piétons</i>	<p>Un parcours pour piétons agréable est à réfléchir pour relier les différents quartiers de la commune sans utiliser les trottoirs des rues. Prévoir un accès pour piétons sur la voie verte, facilement accessible pour les handicapés, un accès devrait notamment être prévu de la rue P Terrasse.</p>	<p>Le parti paysager va dans le sens de parcours pour piétons en dehors des axes de circulation, à l'image des venelles existantes. L'accès handicapé sur la voie des Dombes sera pris en compte dans le projet d'aménagement du mail piéton. Un accès peut être étudié depuis la rue P Terrasse, avec la contrainte forte de la déclivité.</p>

<p>Le projet urbain :</p>	<p>Le projet est inutile, voire pharaonique car Caluire et Cuire est déjà assez peuplé et dense.</p> <p>Projet séduisant, met en valeur le centre bourg, les espaces publics sont de bonne qualité.</p> <p>Le projet aurait pu être encore plus ambitieux avec une remise en cause des constructions entre l'église et la rue P Terrasse.</p> <p>Le marché est une bonne idée, va apporter de la convivialité. Le mail est le bienvenu et sa jonction intéressante avec la voie verte, ainsi que le jardin derrière l'église.</p> <p>La place de l'église doit être laissée libre et traitée minéralement pour accueillir les manifestations religieuses.</p> <p>La paroisse a besoin d'une salle pour accueillir certains événements religieux, d'une capacité de 100 personnes environ.</p> <p>La rue des Anciens Combattants d'AFN doit être paysagée et avec de larges trottoirs.</p> <p>Des toilettes sont souhaitables dans ce projet.</p> <p>Ne pas déplacer la statue du Maréchal Foch, mettre le monument aux morts dans le rond point.</p>	<p>Le projet d'aménagement va dans le sens des objectifs actuels de développement urbain, pour une meilleure gestion du territoire en luttant contre l'étalement urbain et ses conséquences en terme de transit.</p> <p>Pour maintenir son peuplement dans son état actuel, la Ville doit développer une offre de logements privés et sociaux.</p> <p>Il est à noter que ce projet est peu dense au regard de la quantité d'espaces publics produits.</p> <p>Ces constructions font parties de l'identité et du patrimoine de Caluire et Cuire.</p> <p>Le parvis de l'église ménage un recul par rapport aux stationnements de la place, le mail ainsi que d'autres espaces publics à l'arrière de l'église peuvent également accueillir des manifestations publiques..</p> <p>Ce projet pourra éventuellement être financé par la paroisse sur les propriétés qu'elle conservera.</p> <p>La voie des Anciens Combattants d'AFN est prévue avec un large trottoir qui pourra être paysager.</p> <p>Cette problématique sera prise en compte, notamment au regard de l'aménagement du marché hebdomadaire.</p> <p>La statue devrait être déplacée (projet Sytral) sur le trottoir sud-est de la place Maréchal Foch et le rond-point fera l'objet d'un traitement particulier qui intégrera les ouvrages techniques qui seront installés.</p>
----------------------------------	--	--

<p>Commerces / activités</p>	<p>Quel type de commerces va s'installer dans le nouveau centre, sont-ils de nature à satisfaire les besoins des consommateurs ?</p> <p>La multiplication de commerces n'entraîne t-elle pas la désertification de Jean Moulin ?</p> <p>Il faut éviter les banques, assurances coiffeurs, au profit de commerces utiles : mercerie, droguerie, légumes... Une deuxième boulangerie et poissonnier seraient les bienvenus.</p> <p>Le marché est le bienvenu.</p> <p>Proposition de regrouper les commerces dans un centre commercial avec parking souterrain. Inciter une grande surface à s'installer dans le nouveau centre.</p> <p>Aider les commerces du carrefour Terrasse / Moulin / Castellane à s'installer dans le nouveau centre.</p> <p>Que vont devenir les locaux vacants des 13 commerces déplacés (devantures inanimées) ?</p>	<p>Un diagnostic suivi d'une note de synthèse concernant le développement commercial du centre ville de Caluire et Cuire ont été réalisés en 2004 afin de cibler au mieux le type de commerces à installer en centre ville pour compléter l'offre actuelle. Pour répondre aux attentes des consommateurs ont été ciblés principalement : équipement de la maison : jardinerie décoration, secteur alimentaire : produits frais, offre de bouche spécialisée, secteur culturel : librairie.</p> <p>L'objectif est de créer un parcours commercial avec des offres complémentaires ne rentrant pas en concurrence avec les commerces existants.</p> <p>Ces types d'activités souhaiteront peut être malgré tout se déplacer à l'intérieur de l'opération sans créer pour autant d'offre supplémentaire. L'objectif est d'améliorer la diversité de l'offre commerciale en fonction des besoins du centre ville. Une boulangerie pourrait trouver sa place, en revanche, la poissonnerie est un commerce très concurrencé par les grandes surfaces alentours. Eventuellement, un poissonnier pourrait trouver sa place au sein du marché.</p> <p>Les conditions de cession des terrains à des promoteurs préciseront le type de commerce accepté dans les linéaires commerciaux.</p> <p>Le marché répond effectivement à une demande de produits frais allant dans le sens d'une complémentarité avec le rayon épicerie des commerces de bouche.</p> <p>Des grandes surfaces sont déjà présentes dans le secteur, et la dimension du centre n'est pas suffisante pour accueillir une grande surface commerciale.</p> <p>C'est le libre jeu de la concurrence qui permettra aux commerces existants de se déplacer ou au contraire de maintenir leur activité rue Jean-Moulin et c'est le dynamisme du commerce en centre ville qui attirera des nouveaux commerçants désireux de s'installer à Caluire et Cuire.</p> <p>Le déplacement des commerces présente effectivement un risque pour l'animation des devantures car ils sont de petite taille, il faudra envisager un remembrement de ces commerces pour offrir des surfaces plus importantes. (de 50 à 80 mètres carrés).</p>
-------------------------------------	--	---

	<p>Intégrer dans le nouveau centre une annexe de la mairie et la poste et prévoir également des activités ludiques, des brasseries et restaurants. Pour une meilleure activité, mettre les commerces en vis à vis.</p>	<p>L'installation d'équipements tels que annexe mairie ou poste ne doit pas se faire au détriment des commerces. Ils n'offrent pas de vitrines et ont des horaires limités préjudiciables à l'animation commerciale. L'opération se situe par ailleurs à moins de 300 m de l'hôtel de ville et du bureau de poste principal. L'implantation de brasseries et restaurants, peut être envisagée. Les commerces en vis à vis dans l'îlot A manqueraient de visibilité depuis les principaux axes, l'organisation du projet actuel permet cette visibilité et participe au principe de bouclage commercial.</p>
Transports en commun	<p>Absence de liaison directe entre le centre de Caluire et Cuire et Lyon. Les bus ne sont pas assez fréquents. La voie verte pourrait être utilisée pour des transports en commun en site propre. Le métro pourrait être prolongé par exemple jusqu'à Rillieux la Pape, résolvant ainsi les problèmes de circulation dans la commune. Un tramway en correspondance avec la station de métro Cuire pourrait emprunter la voie verte jusqu'à la gare de Sathonay, tout en conciliant une circulation piétonne et cycliste.</p> <p>Les TC devraient emprunter en sens unique la rue J. Moulin, le report de circulation se ferait sur P Terrasse, AFN et Dufour, se rapprochant ainsi du nouveau centre. Des liaisons seraient possibles avec les lignes C1 sur Sangnier et C2 sur chemin de Crépieux.</p>	<p>Les élus de la Ville ont renouvelé de façon constante leur attachement à la préservation de la voie verte et leur refus de créer à Caluire et Cuire une nouvelle voie de transit (y compris pour les TC) qui doublerait les nombreux axes existants et qui de plus ne serait pas pertinente par rapport à la position et demande des usagers (éloignement du site par rapport aux concentrations d'habitants). La ligne C1/C2 assurera, entre autre, la liaison cadencée entre le centre-ville et le métro de Cuire.</p> <p>Le maintien de l'itinéraire des bus sur la rue Jean Moulin est une nécessité pour conserver l'attrait du réseau TCL sur ce secteur de Caluire et Cuire (point de charge important pour le réseau TCL).</p>
Communication du projet	<p>La maquette est peu claire et peu adaptée au grand public, elle aurait du englober le rond point de la montée des soldats, les rues devraient être inscrites dessus, elle devrait être en lien avec les panneaux d'exposition. L'exposition est un peu triste et pourrait être complétée d'un plan de situation avec le nom des rues.</p> <p>L'information du projet pourrait se faire par l'intermédiaire de notices dans les boites aux lettres et par des informations dans le bulletin municipal.</p> <p>Les conseils municipaux débattant des prévisions financières pourraient être annoncées dans le bulletin municipal.</p> <p>De nouvelles réunions de concertation pourraient être prévues.</p>	<p>Il s'agissait d'une maquette d'étude d'aide à la compréhension des plans. Les prochaines étapes de projet permettront l'élaboration de maquettes plus précises.</p> <p>Une lettre d'information a été publiée et distribuée en 500 exemplaires durant l'été 2005.</p> <p>La Ville a délibérée le 10 novembre 2005 sur le coût prévisionnel de cette opération.</p> <p>Des réunions seront organisées ultérieurement en fonction de l'avancement du projet.</p>

<p>Procédure</p>	<p>Quel est le délai de réalisation et les grandes étapes clé du projet ? Quel est le coût du projet par rapport aux retombées attendues ? Prévoir des réunions de concertation supplémentaire et participer au débat sur les prévisions budgétaires.</p> <p>Quel est le périmètre définitif de la ZAC ?</p> <p>A-t- il été décidé pour éviter l'acquisition du 16-18, chemin de Crépieux ?</p> <p>Y a t-il toujours un droit de préemption sur ce bien ? dépréciation de ce bien ?</p> <p>Ce projet ne doit pas entraîner d'expropriations.</p> <p>Les monuments historiques ont-ils été consulté ?</p>	<p>Création de la ZAC au premier trimestre 2006. Désignation d'un maître d'œuvre et phase avant projet sommaire du projet d'espace public fin 2006. Phase administrative et désignation d'un aménageur début 2008. Mise en œuvre opérationnelle de 2008 à 2018.</p> <p>Voir le plan au dossier de création.</p> <p>Non ; il est fonction du tracé de la voirie des Anciens Combattants d'AFN.</p> <p>Le droit de préemption existe sur toutes les zones urbaines et à urbaniser du PLU. Ce bien n'est pas dans le périmètre de la ZAC</p> <p>Tous les propriétaires seront contactés pour une négociation amiable d'acquisition de leurs biens situés dans l'emprise du projet. En cas d'échec, des procédures d'expropriation pourraient être engagées dans le respect des droits des propriétaires.</p> <p>A ce stade du projet il n'est pas nécessaire de consulter les Monuments historiques. Ils le seront ultérieurement.</p>
<p>Constructions</p>	<p>Il ne faut pas densifier d'avantage le centre, le projet est trop dense. N'est-il pas trop ambitieux au regard du nombre de stationnements à créer et à la quantité d'espaces publics ? il s'agit surtout d'un projet de promotion immobilière.</p> <p>La taille des constructions doit être limitée, barres trop longues et trop hautes type HLM.</p> <p>Concernant les barres sur la parcelle de l'horticulteur, est-ce la place de logements sociaux, au détriment d'un espace public ? sont-ils d'utilité publique justifiant l'expulsion de l'horticulteur ?</p> <p>Limiter la hauteur des bâtiments longeant P Terrasse à R+ 3, R + 4 pour ceux en vis à vis, et R + 5 pour les autres.</p>	<p>Le projet d'aménagement va dans le sens des objectifs actuels de développement urbain, pour une meilleure gestion du territoire en luttant contre l'étalement urbain. Ce projet est peu dense au regard de la quantité d'espaces publics produits : SHON : environ 20 000 mètres carrés, surface de la ZAC : environ 41 000 mètres carrés.</p> <p>Le plan de composition indique uniquement l'emprise au sol des constructions mais ne préfigure pas de l'architecture même des immeubles. Au préalable de la commercialisation des immeubles, un cahier de prescriptions architecturales et paysagères sera réalisé par un architecte fixant des règles de composition.</p> <p>Dans l'immédiat, il s'agit d'un projet dont l'équilibre financier est assuré par une large contribution des collectivités. Un espace public augmenterait encore leur contribution.</p> <p>La hauteur des constructions est limitée à R+1 à R+4.</p>

<p>Handicap</p>	<p>Prévoir un accès handicapé à la voie verte depuis la rue des AFN. Penser à l'accessibilité handicapés / poussettes sur les trottoirs. Prévoir des mains-courantes et pans inclinés pour les escaliers. Créer des places de stationnement réservées aux handicapés et veiller à leur bonne utilisation.</p>	<p>L'accessibilité handicapé sera prise en compte sur l'ensemble du programme des équipements publics. Les aménagements seront conçus en respectant les recommandations édictées par le Grand Lyon dans son Guide en vue de faciliter les cheminements en ville, notamment des personnes à mobilité réduite et des personnes aveugles ou malvoyantes. Une charte piétons a été validée par la délibération du conseil de Communauté en date du 19 avril 1999, elle porte le n° 1999-3952 et s'impose pour tout .</p>
<p>Développement durable</p>	<p>La récupération d'eau de pluie pour arrosage n'est pas suffisant. A t-on pensé à l'utilisation de panneaux solaires pour la production de chauffage, à la régulation de température par le biais de l'architecture ?</p>	<p>Une analyse environnementale et urbaine a été réalisée donnant des recommandations en terme de haute qualité environnementale qui seront reprises lors de la consultation d'opérateurs, et notamment sur la question énergétique et le mode de production de chaleur.</p>